

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 31 mars 2023

N°3/Subventions

Subvention exceptionnelle pour les victimes du séisme survenu en Turquie et en Syrie

Le vendredi 31 mars 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 23 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Teresa EVERARD

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, Mme Efatt TOOR, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : M. Faouzi BRIKH par M. Jean-Louis MARSAC, M. William STEPHAN par Mme Teresa EVERARD, M. Pierre LALISSE par M. Maurice MAQUIN, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE, M. Bankaly KABA par M. Jean-Pierre IBORRA

Absents excusés : M. Daniel AUGUSTE, M. Léon EDART, Mme Hakima BIDLHADJELA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Hervé ZILBER

Absent : M. Mohamed ANAJJAR

M. le Maire rappelle que le 6 février 2023, un tremblement de terre de magnitude 7,8 sur l'échelle de Richter suivi d'une réplique tout aussi importante a, durement, frappé le sud-ouest de la Turquie et le nord de la Syrie dans des zones très peuplées. Ce puissant séisme est considéré comme l'un des plus meurtriers à l'échelle mondiale puisque l'on déplore 40 000 victimes, des milliers de blessés et de personnes sans abri et évidemment, des dégâts matériels colossaux.

Face à l'ampleur de cette catastrophe de nombreux organismes, associations et fondations ont lancé des appels aux dons avec comme priorité les soins, l'alimentation, les produits d'hygiène et la mise en place d'abris pour les rescapés dont les habitations ont été détruites ou qui menacent de s'effondrer. La commune de Villiers-le-Bel entend, dans la mesure de ses moyens, répondre à l'élan de solidarité internationale et apporter son soutien aux populations affectées.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € qui sera versée à la Fondation de France dont les équipes œuvrent depuis plusieurs années dans les zones impactées par le séisme. La

Fondation de France forte de son expérience dans la région et en s'appuyant sur ses partenaires locaux, déploie des actions de première nécessité pour venir en aide aux victimes. Elle mènera dans un second temps des actions de reconstruction durable.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 21 mars 2023,

AUTORISE M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Fondation de France pour venir en aide aux milliers de familles victimes du séisme.

DIT que les crédits afférents à cette subvention seront inscrits sur la ligne 928243- 6574 (Actions sociales et autres subventions de fonctionnement) du budget 2023.

AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 29 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Teresa EVERARD



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



2 AVR. 2023

Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le :

2 AVR. 2023